

POUR CONSTITUER ET DÉPOSER UNE CANDIDATURE...

1) Téléchargez et imprimez votre dossier de candidature sur le site www.international.paris.fr ou demandez-le à morgan.belz@paris.fr.

2) Déposez votre dossier complet en ligne, avant le 15 juillet 2014 à 18h, sur la plateforme Simpa de la Ville de Paris réservée aux associations. La Maison des Associations de votre arrondissement est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

3) Envoyez votre fiche de candidature et la présentation détaillée du projet par email à morgan.belz@paris.fr avant le 15 juillet 2014 à 18h00.

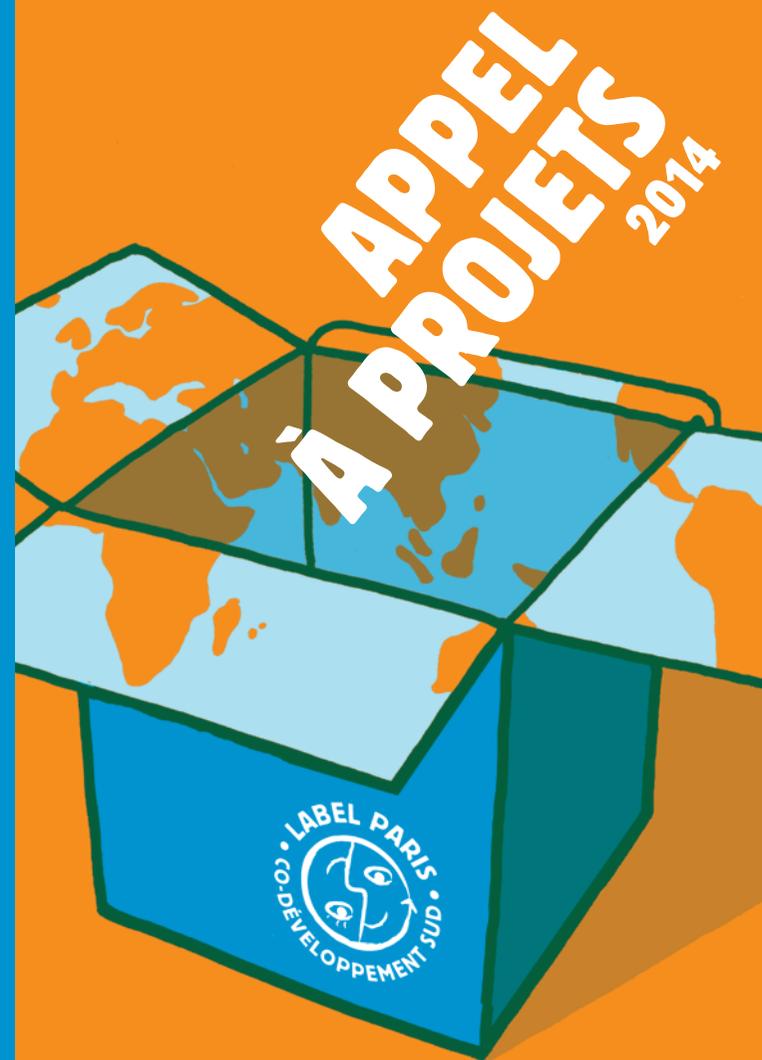
TOUTES LES INFOS SUR WWW.INTERNATIONAL.PARIS.FR

- Dossier téléchargeable en ligne
- Conditions de participation
- Liste des pays éligibles
- Projets retenus les années précédentes
- Réunions d'information

conception graphique: Camille Révillon

APPEL À PROJETS OUVERT :

- **AUX ASSOCIATIONS PARISIENNES DE MIGRANTS OU À CELLES IMPLIQUANT DES PARISIENNES ET PARISIENS D'ORIGINE EXTRACOMMUNAUTAIRE DANS LEURS ACTIONS**
- **AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**



ÉDITO



La solidarité est au cœur de l'engagement international de Paris. A l'heure où les grandes capitales s'affirment comme des métropoles cosmopolites et ouvertes sur le monde, il est plus que jamais nécessaire de veiller à l'intégration réussie des populations immigrées sur notre territoire, et de soutenir les peuples étrangers face aux difficultés qu'ils rencontrent.

C'est dans cet esprit que nous avons créé le Label Paris Co-développement Sud en 2006. Il permet aux associations parisiennes qui travaillent dans les pays du sud ou auprès des étrangers de solliciter une aide de notre collectivité. Les associations labellisées peuvent ainsi recevoir une subvention municipale, souvent déterminante pour l'obtention de fonds complémentaires, grâce auxquels elles pourront mener à bien leurs actions.

Pour cette nouvelle édition du Label, je souhaite que des projets dans des domaines aussi divers que la réduction de la pauvreté, de la faim et des inégalités, ou encore l'accès aux soins, à l'éducation et au droit puissent bénéficier d'un soutien parisien. C'est en resserrant toujours davantage les liens entre la solidarité internationale et la cohésion sociale que notre ville, sûre d'elle-même et de ses valeurs, pourra réaliser son idéal de fraternité.

Anne Hidalgo, Maire de Paris

SE PORTER CANDIDAT

Peuvent se présenter au Label Paris Co-développement Sud les associations de migrants et les associations de solidarité internationale et d'intégration.

L'association candidate devra être domiciliée à Paris et avoir au moins deux ans d'existence au 1^{er} janvier 2014. Sont exclues les associations ayant bénéficié d'un prix au Label au cours des deux années précédentes.

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Le projet, d'une durée maximale de 18 mois, devra comprendre 2 volets d'activités distincts et articulés :

- Actions participant au développement prévues dans un pays du Sud ;
- Actions prévues à Paris, ayant un impact sur l'intégration des immigrés parisiennes et parisiens d'origine extracommunautaire.

Le projet doit être réalisé en lien avec des partenaires opérationnels et financiers et des acteurs reconnus tant au Nord qu'au Sud.

PAYS CONCERNÉS

Les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, tels qu'ils figurent dans la liste établie par l'OCDE, à l'exception de ceux de la zone Europe. (liste disponible sur : www.ocde.org)

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière est comprise entre 5 000 et 15 000 €. L'enveloppe totale accordée au financement des projets est de 80 000 €.

SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront analysés et sélectionnés par un jury présidé par Patrick Klugman, Adjoint à la Maire chargé des Relations internationales et de la Francophonie, et Myriam El Khomri, Adjointe à la Maire chargée de la Sécurité, de la Prévention, de la Politique de la Ville et de l'Intégration.

REMISE DES PRIX

La remise des prix du Label Paris Co-développement Sud est programmée pour le mois de novembre 2014, généralement dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale.

AIDE À LA CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour les associations qui le souhaitent, la Mairie de Paris prévoit des séances d'information et de conseil en groupe dans différentes maisons des associations parisiennes.

Pour connaître les dates, heures et lieux de ces réunions, rendez-vous sur :

www.international.paris.fr